

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit du mois de septembre, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : M. Claude COLLOMB-PATTON, Mmes Chantal PASSET, Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, MM. Jérôme AGNELLET, Karim CHALABI, Grégory BAERT, Stéphane BESSON, Mmes Claire BARRIN, Élixa DE POORTER, M. Richardo RODRIGUES, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Mme Graziella POURROY SOLARI, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, Maire-Adjointe ;
Mme Brigitte VULLIET, MM. Rodolphe PALACIOS, Benjamin DELOCHE, Michel CATON, Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mme Joëlle TIBURZIO, MM. Stéphane FAURE-HUDRY, Sébastien ATRUX-TALLAU, Pierre BASTARD-ROSSET, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 12 septembre 2025
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 25

Secrétaire : Mme Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Conseillère Municipale, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

--==oo0oo==--

N° 2025/093 - LES VERNAIES - CESSION DES PARCELLES N° 143 et 144 DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et suivants ;

Considérant que la cession des parcelles cadastrées n°143 d'une surface de 1866 m² et n°144 d'une surface de 187 m² au budget annexe Eau potable est nécessaire pour la construction du bâtiment du service des Eaux,

Considérant l'estimation des Domaines qui fixe la valeur du tènement à 145 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la cession des parcelles cadastrées n°143 et 144 d'une surface totale de 2053 m² pour un montant de 145 000 € du budget Principal au budget annexe Eau potable.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette cession.
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget annexe Eau potable.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

.../...

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

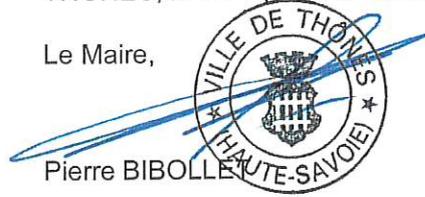
Publié le 29/09/2025

ID : 074-217402809-20250918-CM25093-DE



THÔNES, le 23 septembre 2025

Le Maire,



Pierre BIBOLLET

POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Muriel PERILLAT-dit-LEGROS

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **26 SEP. 2025** ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **29 SEP. 2025**

THÔNES, le

29 SEP. 2025

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

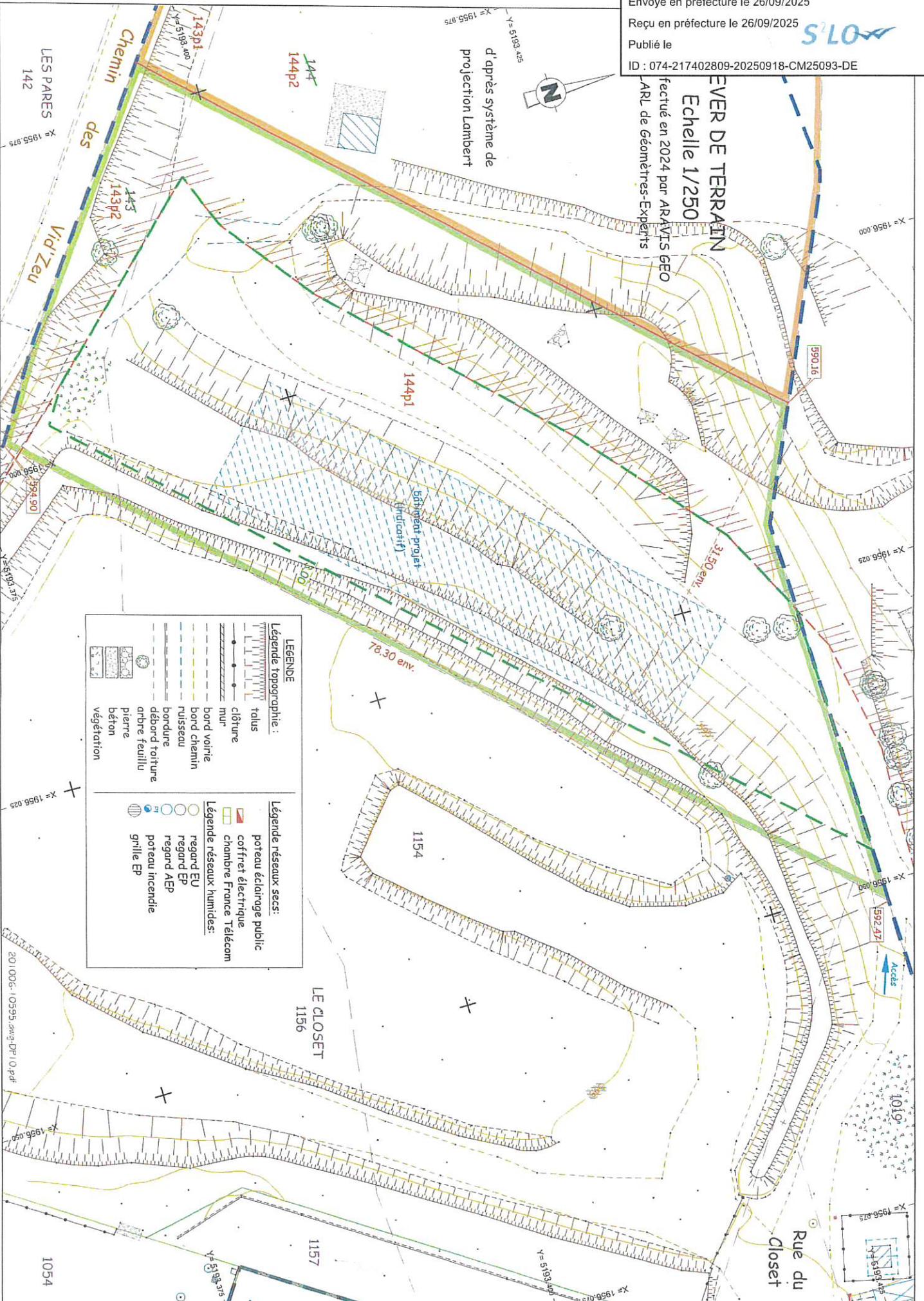
Publié le

ID : 074-217402809-20250918-CM25093-DE



EVER DE TERRAIN
Echelle 1/250
Fait en 2024 par ARAVIS GEO
SARL de Géomètres-Experts

d'après système de
projection Lambert



LEGENDE	
Légende topographique :	Légende réseaux secs:
toits	poteau éclairage public
clôture	coffret électrique
mur	chambre France Télécom
bord voirie	Légende réseaux humides:
bord chemin	regard EU
ruisseau	regard EP
bordure	regard AEP
arbre feuillu	poteau incendie
pierre	grille EP
végétation	

201.0006 - 10595.dwg; DP 1.0.pdf

Section : I

Lieu-dit : Les Pares

DEMANDE DE DECLARATION PREALABLE

Propriété de la Commune de THÔNES

D.P. n°10

PROJET DE DIVISION au 1/250

LEGENDE

	Terrain A - Terrain à bâtir			
	CAD	I	143p1	Les Pares 1 99 ca env.
	CAD	I	144p1	Les Pares 18 81 ca env.
	Terrain conservé par la Commune de THÔNES			
	CAD	I	143p2	Les Pares 12 53 ca env.
	CAD	I	144p2	Les Pares 37 49 ca env.

 **967.89** Altitude projetée

 Emprise zone constructible

 Zones rouge du PPR

 Zonage PLU

 Limite définie

 Application cadastrale, sans garantie des limites et des contenances.

* Système de coordonnées x,y Lambert 93 Zone 5 (CC4G) - Rattachement GPS (tena)

* Nivellement rattaché au NGF

* Equidistance des courbes = 1m

Nota : Sauf études particulières, les servitudes de toute nature apparentes ou occultes, les conditions de raccordement aux réseaux d'équipement, les limites non reconnues par un procès-verbal sont indiquées sous toutes réserves.

Nota 2: Les constructions, l'accès au lot et la végétation sont représentés sur ce document de façon figurative, et ne peuvent donc en aucun cas être considérés comme contractuels

Ind.	Date	Objet	Réf. Dossier	Réf. Affaire	Réf. Fichier	Réf. pl
I	5 décembre 2024	Projet de division	201006	10595	201006-10595.dwg	DP10

ARAVIS GEO

Selarl de Géomètres - Experts

Succ. de la SÉLARL BIBOLLET-TRIBOUT-MÉTAYER - Pierre BIBOLLET - Denis BOUFFIER - Jean-François BOUCHARD

CABINET THONES

Résidence "Les Deux Torrents"
22, avenue d'Ancey - 74230 THÔNES
Tél : 04.50.02.11.54
Mail : contact-thones@aravisgeo.fr

CABINET ANNECY

5, Route de Vouvray - 74000 ANNECY
Tél : 04.50.45.07.58
Mail : contact-annecy@aravisgeo.fr

CABINET LA ROCHE-SUR

73, avenue Charles de
74800 LA ROCHE-SUR
Tél : 06.32.5
Mail : contact-laroches@aravisgeo.fr

Foncier - Topographie - Etudes Aménagement et Urbanisme - Copropriété - Bureau Etudes VRD - Estimation



Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 074-217402809-20250918-CM25093-DE
S1004